

**Responsabilité civile et pénale des associations et de leurs dirigeants**

**Durée : 6h**

**Date : 22 janvier 2019**

**Objectifs :**

* Identifier les différents processus de mise en cause de la responsabilité civile et pénale de l'association et de la responsabilité personnelle de ses dirigeants, et les sanctions éventuelles
* Déterminer les mesures de prévention des risques et d'organisations à mettre en œuvre au sein de son association : dans son fonctionnement, dans ses activités et dans ses rapports contractuels,
* Identifier les différents types de risques couverts par les assurances, le cadre juridique de leurs contrats
* Choisir une police d'assurance adaptée aux activités et aux différents participants
* Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

**Programme**

**Responsabilité civile et pénale des associations**

* Responsabilité civile, délictuelle et contractuelle
* Responsabilité de l'association envers ses membres et envers les tiers
* Obligation complémentaire de sécurité : de résultat ou de moyen
* Causes d’exonération, montant de la réparation et clauses limitatives de responsabilité
* Responsabilité pénale : Infractions imputables à l’association, exemples et sanctions
* Responsabilités civile et pénale cumulées

**Responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs**

* Responsabilité civile des dirigeants : envers l’association et envers les tiers
* Responsabilité financière et fiscale des dirigeants
* Responsabilité pénale des dirigeants

**Les Assurances**

* Méthode d’évaluation des risques
* Le contrat d’assurance : règles contractuelles et risques couverts
* Les assurances obligatoires et non obligatoires mais conseillées
* L’assurance des biens de l’association et la protection des personnes